

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 juillet 2017, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Madame Ginette Breault | Monsieur Ziv Przytyk |
| Madame Virginie Ashby | Monsieur Normand Vigneau |
| Madame Julie Grenier | Madame Cynthia Ferland |

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h35.

17 07 080

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 juillet 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 juillet 2017, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. La Maison Aube-lumière – Campagne des amis 2017
 - 6.1.2. Shazamfest 2017
 - 6.1.3. Expo Vallée de la Coaticook – Souper d'ouverture
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Site Internet – Concours photo
 - 7.1.2. Résolution déterminant l'assiette du chemin Guay
 - 7.1.3. Nomination – Comité consultatif de la culture de la MRC de Coaticook
 - 7.1.4. Fauchage des abords de chemin
 - 7.1.5. Centre d'arts Rozynski – Sentier Michèle Dutrisac - Projet
 - 7.1.6. Renouvellement des politiques MADA – Information
 - 7.1.7. Projet de mise en valeur des paysages – Information
 - 7.1.8. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme
 - 7.1.9. Projet ascenseur : finition de la cage d'ascenseur
 - 7.2. **Appel d'offres**
 - 7.2.1. Résultats – Appel d'offres pour l'enrobé bitumineux des chemins Holmes et Madore
 - 7.3. **Règlement**
 - 7.3.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

7.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

8. Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel

11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 11.2. Formation : DGEQ – Organisation d'une élection

12. Trésorerie

- 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 12.2. Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Extrait de l'état
- 12.3. Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Autorisation à la secrétaire-trésorière

13 Divers

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

17 07 081

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

17 07 082

6.1.1. La Maison Aube-lumière – Campagne des amis 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à La Maison Aube-lumière dans le cadre de la Campagne des amis 2017.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 07 083

6.1.2. Shazamfest 2017

Le conseiller Ziv Przytyk se retire, temporairement, des délibérations en vertu du

règlement 243 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de Barnston-Ouest, article 6.3, il est 19h40.

ATTENDU que le Shazamfest tiendra sa 12^e édition du 13 au 16 juillet 2017 ;

ATTENDU que l'organisateur s'engage à respecter le règlement 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la Municipalité verse la somme de 250\$ au Shazamfest à titre d'aide financière et ce, conditionnellement à ce que les résidents de la municipalité puissent avoir accès gratuitement au site lors de l'événement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Ziv Przytyk rejoint les délibérations, il est 19h41

17 07 084

6.1.3. Expo Vallée de la Coaticook – Souper d'ouverture

ATTENDU que les membres du conseil sont invités au souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook qui se tiendra le 3 août 2017 au CRIFA ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland, et il est résolu ;**

Que la directrice générale réserve un (1) billet pour le souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la dépense de 50\$ liée à l'achat du billet du souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 07 085

7.1.1. Site Internet – Concours photo

ATTENDU que la Municipalité désire, dans un futur rapproché, faire une mise-à-jour importante de son site Internet ;

ATTENDU que la Municipalité a besoin d'une galerie de photo, plus important de ce qu'elle possède ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que la Municipalité lance un concours photos et que le gagnant de celui-ci reçoive un prix d'un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

17 07 086

7.1.2. Résolution déterminant l'assiette du chemin Guay

ATTENDU que le Chemin Guay est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix (10) ans ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil approuve par résolution l'identification cadastrale d'un terrain occupé par un chemin municipal faite d'après le cadastre en vigueur ;

ATTENDU que le Chemin Guay est déjà désigné par un numéro distinct au cadastre foncier ;

**Pour toutes ces raisons,
Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest identifie que le Chemin Guay, lequel porte le numéro de lot 5 076 851 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, constitue l'assiette d'une rue publique devenant propriété de la Municipalité dès que les formalités suivantes seront accomplies.

Qu'un avis public sera publié dans le journal « Le Crieur Public » le 20 juillet 2017 et une deuxième publication sera faite après le 60^{ième} jour et au plus tard le 90^{ième} jour qui suit la première publication afin d'informer toute personne qui pourrait prétendre avoir des droits réels sur ce terrain, son droit à une indemnité en compensation de l'extinction des droits réels dans les trois (3) ans qui suivent la dernière publication prévue au présent alinéa.

Que la Municipalité reconnait qu'elle n'a prélevé aucune taxe au cours des dix (10) années précédentes sur l'immeuble ci-haut mentionné.

Qu'une déclaration en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* sera déposée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead après la deuxième publication de l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

17 07 087

7.1.3. Nomination – Comité consultatif de la culture de la MRC de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu ;**

Que le conseil municipal nomme le conseiller, Monsieur Ziv Przytyk, comme le représentant de la municipalité sur le comité consultatif de la culture de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

17 07 088

7.1.4. Fauchage des abords de chemin

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie ledit contrat de fauchage des abords de chemins à Monsieur Ghislain Hébert au coût de 2 600\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.1.5. Centre d'arts Rozynski – Sentier Michèle Dutrisac - Projet

17 07 089

Sentier Michèle Dutrisac

ATTENDU que la Municipalité souhaite aménager un sentier (en utilisant le chemin existant – construit lors de travaux sur les rives de la rivière Niger) sur le lot 5 075 008 situé à l'intersection des chemins Guay et Isabelle ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu, sous forme de don, ledit lot de Madame Michèle Dutrisac ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal nomme le sentier, qui sera aménagé sur le lot 5 075 008, Sentier Michèle Dutrisac en l'honneur de cette grande dame.

Adoptée à l'unanimité

17 07 090

Projet d'aménagement artistique du Sentier Michèle Dutrisac

ATTENDU que le Centre d'arts Rozynski a déposé, à la Municipalité, un projet d'aménagement artistique du Sentier Michèle Dutrisac ;

ATTENDU que le projet consiste à aménager une forêt habitée par des créatures miniatures invisibles, dont les abords du sentier seront parsemés de petites maisons dans les arbres, d'aire de jeux, etc. ;

ATTENDU que le projet se développera sur plusieurs années ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal appui le projet du Centre d'arts Rozynski conditionnellement à ce que l'ensemble des éléments artistiques du sentier soient entretenus par le Centre d'arts Rozynski et que la Municipalité peut se retirer du projet, et ce, en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

17 07 091

Travaux d'aménagement du Sentier Michèle Dutrisac

ATTENDU que la Municipalité veut aménager le Sentier Michèle Dutrisac afin de le rendre accessible aux citoyens et aux visiteurs ;

ATTENDU que certains travaux mineurs d'aménagement sont nécessaires afin de rendre accessible le site ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un ponceau ainsi que de gravier afin d'aménager une petite aire de stationnement sur le lot n5 075 008.

Adoptée à l'unanimité

7.1.6. Renouvellement des politiques MADA - Information

L'information est déposée aux membres du conseil.

7.1.7. Projet de mise en valeur des paysages – Information

L'information est déposée aux membres du conseil.

17 07 092

Recommandation du Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) telle qu'elle apparaît au compte rendu de la rencontre du 28 juin 2017 ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement le projet d'amélioration résidentielle au 2093, chemin Way's Mills situé dans la zone patrimoniale ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU quant à la demande présentée.

Adoptée à l'unanimité

7.1.9. Projet ascenseur : finition de la cage d'ascenseur

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une soumission sera demandée afin de faire la finition, en bois, de la cage d'ascenseur dans la grande salle.

17 07 093

7.2.1. Résultats – Appel d'offres pour l'enrobé bitumineux des chemins Holmes et Madore

ATTENDU la résolution numéro 17 06 075 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'enrobé bitumineux des chemins Holmes et Madore ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h00 le 29 juin 2017, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :

| Fournisseurs | Prix | Dépense totale |
|--------------------------------------|--------------|----------------|
| Couillard Construction Inc. | 86 887.50\$ | 99 898.91\$ |
| Sintra – Estrie | 109 007.50\$ | 125 331.38\$ |
| Eurovia Qc Construction – DJL Estrie | 97 562.50\$ | 112 172.49\$ |

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat pour l'enrobé bitumineux sur les chemins Holmes et Madore à l'entreprise « Couillard Construction Ltée », au coût total de 99 898.91\$, les taxes étant incluses.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et Madame Sonia Tremblay, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document et formulaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2017.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de juin 2017.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de juin 2017.

17 07 094

11.2. Formation : DGEQ – Organisation d'une élection

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) offre, en cette année d'élection municipale, une activité de formation gratuite à l'intention des présidents d'élection et que celle-ci se tiendra le 6 septembre 2017 à Orford à l'Hôtel Chéribourg ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la directrice générale, secrétaire-trésorière et présidente d'élection s'inscrive à l'activité de formation offert par le DGEQ, le mercredi 6 septembre 2017, à Orford.

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement qui lui sont rattachés.

Adoptée à l'unanimité

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

| | |
|---|--------------|
| A) Comptes payés au 5 juin 2017 – 17-06-077 | 70 286.04\$ |
| B) Dépenses incompressibles – juin 2017 | 3 218.23\$ |
| C) Salaires juin 2017 | 9 167.18\$ |
| D) Comptes à payer au 4 juillet 2017 | 115 982.47\$ |

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 128 367.88\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Extrait de l'état**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE 9 NOVEMBRE 2017 - EXTRAIT DE L'ÉTAT**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2017 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2016 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2017 aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adoptée à l'unanimité

12.3. Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Autorisation au secrétaire

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE 9 NOVEMBRE 2017 - AUTORISATIONS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 9 novembre 2017 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2017, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adoptée à l'unanimité

15. Levée de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h31.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.